

COMMUNE DE CAVILLARGUES

14^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023
A 20H30

Matière de l'acte : FONCTION PUBLIQUE

Sous-matière de l'acte : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11+ 4 procurations

Date de convocation

Le 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le jeudi dix-neuf octobre à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, FRENE Éric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale procuration GAS Joëlle, JUSTAMOND Mireille procuration FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme procuration LAVASTRE Norbert

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Modification du tableau des emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu le départ d'un agent le 31 décembre 2023 sur l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe TC 35 heures créé par délibération du 27 juillet 2010.

Vu l'Avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Gard dont dépend la commune de CAVILLARGUES, portant sur la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet, la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, et la modification d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet, la modification d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet,

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le conseil municipal de CAVILLARGUES le 15 décembre 2022,

Considérant qu'il convient donc de mettre à jour le tableau des emplois comme ci-dessous :

Ca Té Go ries	CADRES D'EMPLOIS	Effectifs suite délibération du 21 novembre 2021	Creation de poste	Ouvertur e de poste pour recrute ment en réussite concours avanceme nt de grade promotio n interne	Suppres sion de postes	Effectif Au 31/08/2023	DUREE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
	FILIERE ADMINISTRATIVE						
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1				1	35 heures hebdomadaires
C	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1				1	35 heures hebdomadaires
C	Adjoint administratif territorial APC	1				1	15 heures hebdomadaires
C	Adjoint administratif territorial	1				1	28 heures hebdomadaires
	FILIERE TECHNIQUE						
C	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	1			1	0	35 heures hebdomadaires
C	Adjoint technique territorial	1				1	35 heures hebdomadaires
C	Adjoint technique territorial	1				1	11h19mn hebdomadaires annualisées
C	Adjoint technique territorial	1				1	26h08mn hebdomadaires annualisées
C	Adjoint technique territorial		1	1		1	19h50mn hebdomadaires annualisées Création de poste au 1 ^{er} juillet 2023
	FILIERE ANIMATION						
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1				1	35 heures hebdomadaires annualisées
	FILIERE MEDICO-SOCIALE						
C	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1					28h36 heures hebdomadaires annualisées

	TOTAL	10	1	1	1	10	

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois tel que figurant ci-dessus.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune de Cavillargues.

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
 Reçu en préfecture le 20/10/2023
 Publié le
 ID : 030-213000763-20231019-D2023_067-DE

Le Maire
Laurent NADAL



D2023-067